



FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

Ligue Spéléologique de Bourgogne

Chez Bruno Bouchard – 20 rue des Etangs – 89113 Charbuy

tél. 03 86 47 01 72

Statuts déposés à la Préfecture de Dijon n°2128003891 le 26 décembre 1980
N° SIREN 448 299 339 – code APE 926C



12 et 13 janvier 2008

EXERCICE SECOURS

REGIONAL

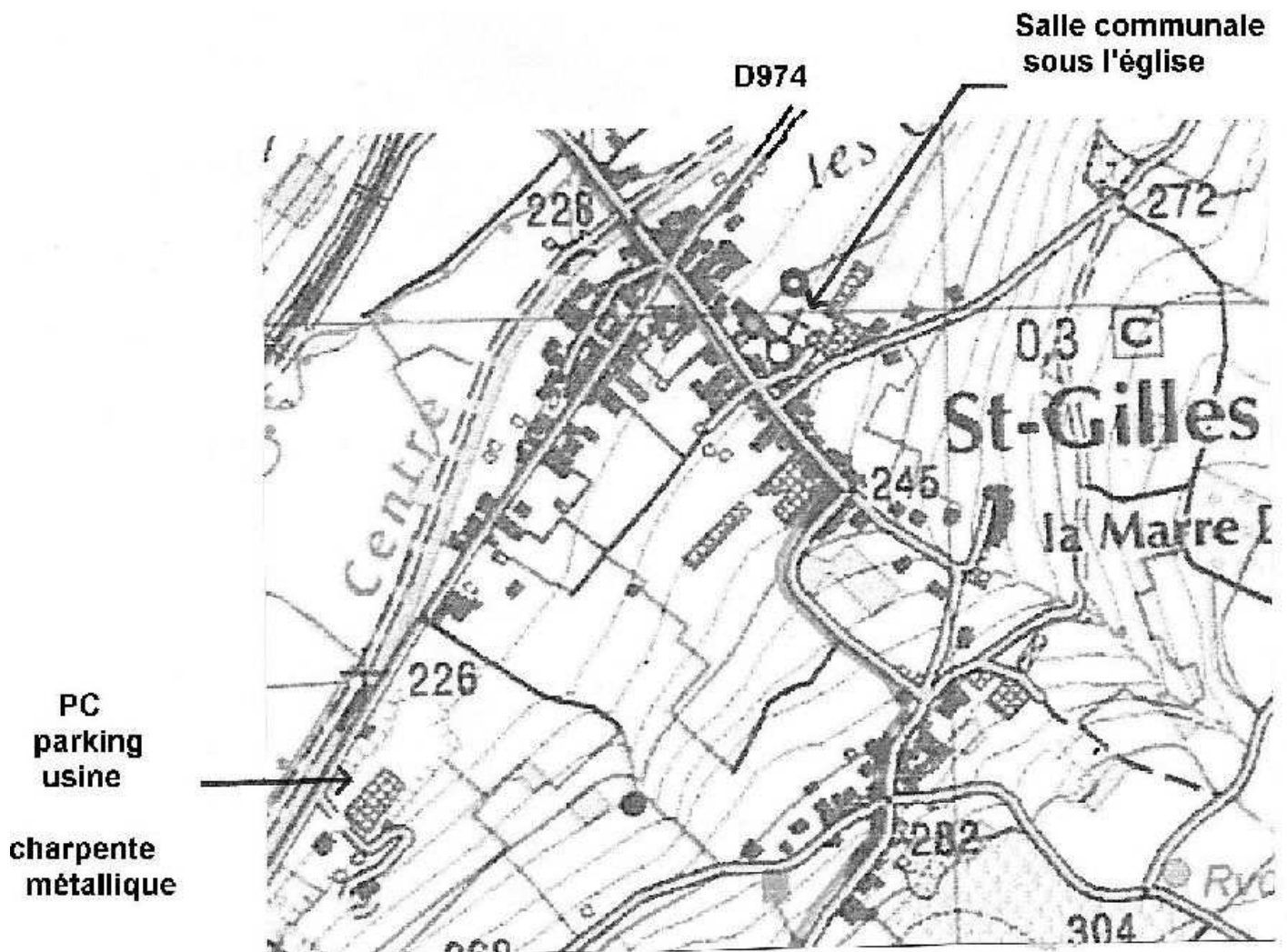
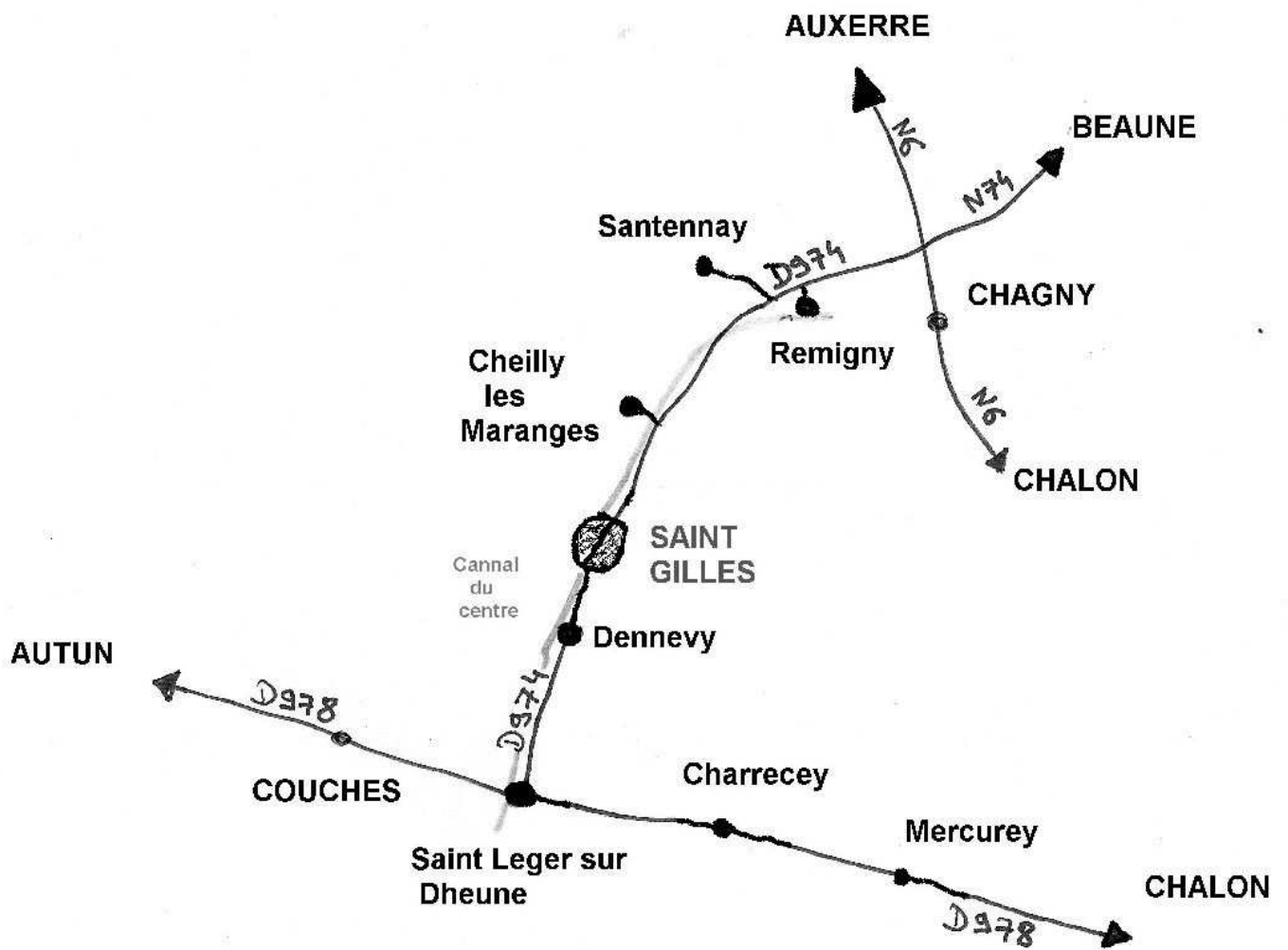
Mines de Gypse / Saint Gilles 71

Organisation **SSF71 / CDS71**

Le CDS71 / SSF71 invite les spéléologues Bourguignons à un exercice régional à Saint-Gilles. Il est ouvert à tous, quelque soit le niveau spéléo.

Et dans tous les cas, ce sera une belle occasion de se retrouver ensemble...

Le rendez-vous est fixé à 18h00 salle communale, à la mairie près de l'église du village de St Gilles (71) le samedi 12.



PROGRAMME

Samedi :

- Explications et démonstrations des techniques utilisées pour la recherche de personnes en zone labyrinthique.
- Explications et démonstrations... (visualisation) des techniques utilisées pour la désobstruction en secours.
- Préparation de l'exercice du lendemain.

Dimanche :

- Début de l'exercice à 8h
 - PC
 - Equipes de recherche
 - Equipes communication
 - Equipe de désob
 - ...

Fin de l'exercice, rangement et bilan avant la nuit au environ de 17h

Comme à notre habitude prévoyez vos repas tirés du Kit

La Ligue se charge des galettes !

Le couchage se fera dans la salle des fêtes, prévoyez vos duvets

Merci de confirmer votre participation auprès des CTDS ou présidents de CDS de votre département :

Côte d'Or :	SOLOGNY Patrick	patrick.sologny@wanadoo.fr	06 84 79 11 91
	CLAERBOUT Simon	simon.claerbout@tiscali.fr	06 17 24 80 15
Nièvre :	ROUVIDANT Robert	robert.rouvidant@wanadoo.fr	03 86 36 33 27
Saône et Loire :	GUILLLOT Ludovic	ludo.guillot@wanadoo.fr	03 85 33 21 89
	DASSONVILLE Dominique	ddasso1122@aol.com	03 85 33 48 05
Yonne :	GUILLON Alain	vent.dest@laposte.net	03 86 55 32 79

Votre assurance vous couvre-t-elle pour un exercice Spéléo-Secours ?

Si vous êtes assurés par la FFS, la MAIF RAQVAM ou le CAF, c'est le cas.

Sinon, n'oubliez pas de fournir au CTDS de votre département une attestation d'assurance précisant bien "RC et dommages corporels pour exercice secours organisé par une structure FFS".